



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 85339

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la pénurie de places ouvertes à l'examen du permis de conduire. Le comité interministériel du 13 janvier 2009 relatif à la réforme du permis de conduire a fixé l'objectif d'un permis moins long, moins cher, et plus sûr. Or, par suite d'une pénurie de places d'examen, et ce malgré les efforts du Gouvernement pour augmenter le nombre d'inspecteurs et leur activité, ces objectifs de durée et de limitation du coût peinent à être atteints. Les organisations des professionnels du secteur soulignent que près de 4 millions de candidats attendent une place d'examen, dont 1 600 000 pour les épreuves pratiques, alors que l'État ne peut actuellement proposer que 2,7 millions de places par an. Cette situation allonge le délai d'obtention du permis de conduire, et par voie de conséquence son coût pour les candidats. C'est pourquoi elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement, et les mesures applicables pour répondre à ces préoccupations.

Texte de la réponse

La réforme du permis de conduire engagée depuis le comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 13 janvier 2009, présidé par le Premier ministre, comprend 16 mesures et répond à trois objectifs : un permis moins long à obtenir, un permis financièrement plus accessible et enfin un permis plus sûr en termes de sécurité routière. La majorité des mesures arrêtées par le Gouvernement a déjà été mise en oeuvre avec notamment la publication de deux décrets et huit arrêtés. Afin d'atteindre le premier objectif d'un permis moins long, il a été décidé de réduire les délais d'attente en offrant davantage de places d'examen. Cette offre s'appuie sur le recrutement de 55 inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière : 35 agents sont opérationnels depuis décembre 2009 et 20 le seront en novembre 2010. Dans l'intervalle, pour réduire de manière significative les délais que peuvent subir des candidats en attente d'être présentés à l'examen après un premier échec, il a été décidé d'organiser des examens supplémentaires, basés sur le volontariat des inspecteurs pour travailler le samedi ou sur leurs jours de récupération. Ainsi 43 133 examens supplémentaires ont été organisés en 2009. Ce dispositif a été reconduit pour l'année 2010 afin de prendre en compte les examens annulés dus aux aléas climatiques de cet hiver et répondre à la demande de places d'examens des écoles de conduite. Au total, 9 825 examens supplémentaires ont été organisés de janvier à avril 2010 et 19 981 ont été programmés en mai, juin, juillet et août. Par ailleurs, la pratique de la conduite accompagnée est désormais ouverte à toute personne en formation à la conduite, y compris aux candidats qui ont débuté une formation traditionnelle et qui ont déjà passé l'épreuve pratique du permis de conduire. Cette formule d'apprentissage dite conduite supervisée permet ainsi à l'élève d'acquérir une réelle expérience de conduite, aboutissant à une augmentation des chances de réussite à l'examen. Il est toutefois essentiel que les écoles de conduite dispensent une formation complète et présentent des candidats dont la formation est achevée afin qu'ils aient de fortes chances de succès à leur examen. Cette formation doit conduire à un meilleur taux de réussite à l'épreuve pratique, et donc à des délais de passage à l'examen plus courts. Par ailleurs, au plan national, il convient de préciser qu'en 2009, 1 123 316 inscriptions au permis de conduire ont été enregistrées et 3 176 518 épreuves théoriques et pratiques ont été dispensées. Dans ces conditions, le nombre de 4 millions de candidats en attente d'une place d'examen

avancé par l'Union nationale des indépendants de la conduite (UNIC) apparaît fortement surévalué. Ces différentes mesures ont commencé à produire leurs effets. Ainsi, dans le département du Vaucluse, les délais de présentation entre deux épreuves pratiques s'élèvent à 75 jours, supérieurs à ceux observés au niveau national (60 jours), mais inférieurs au niveau régional (87 jours).

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85339

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8273

Réponse publiée le : 21 septembre 2010, page 10437